

---

*Date*

**17/03/2020**

*Objet*

**COVID 19 - Point de situation Semences et Plants**

*Destinataires*

**A l'attention des présidents et des directeurs des fédérations professionnelles membres de l'interprofession**

---

Bonsoir à tous,

Certains d'entre vous nous ont remonté des interrogations quant à la prise en compte des particularités de notre filière semences et plants dans le cadre des mesures de lutte contre Covid 19.

Aussi, dans le cadre de nos responsabilités en tant qu'interprofession en matière d'approvisionnement en semences et plants des agriculteurs et jardiniers, nous avons fait part de vos préoccupations et interrogations au ministère de l'Agriculture (DGPE), qui, lui-même, a été désigné par Bercy comme son interlocuteur pour toutes les questions du secteur agricole et agro-alimentaire. Et nous avons, bien sûr, insisté sur l'importance de cet approvisionnement pour notre capacité à venir à répondre aux besoins alimentaires des français.

A ce stade, nous pouvons d'ores et déjà vous apporter les réponses suivantes :

Concernant la circulation des semences et plants destinées aux agriculteurs, nous entrons dans une phase de livraison de semences et plants pour toutes les espèces de printemps. Ces livraisons concernent les semences et plants de base pour tous les agriculteurs-multiplicateurs de semences et les agriculteurs producteurs de plants, en vue d'implanter les surfaces nécessaires à la production des semences et plants. Ces livraisons concernent également tous les agriculteurs utilisateurs de semences et de plants. Ces mouvements de marchandises et de personnel concernent les entreprises semencières, et les entreprises de la distribution des semences et des plants.

A ce stade il n'y a pas de restrictions de circulation des semences et plants de la part de l'Etat sur ces transports. Si vos membres rencontraient des difficultés, autres que celles éventuellement liées à la politique du transporteur, merci de nous en informer.

Concernant les exportations au sein de l'Union européenne ou sur pays tiers, nous avons demandé si les fermetures des frontières au sein et autour de l'espace Schengen concernent aussi les semences et plants.

Concernant les importations nous avons attiré l'attention sur le fait que nous sommes dans une période d'importation d'espèces de printemps, en particulier de productions de contre-saison d'Amérique Latine. Là encore nous avons demandé à être sécurisés quant à l'entrée de ces semences sur notre territoire.

Concernant les jardiniers, nous avons insisté sur l'importance des jardins collectifs et familiaux, comme des jardins privés, dans l'approvisionnement alimentaire d'un certain nombre de nos concitoyens. Les jardinerie ne semblent pas pour l'instant être dans les dérogations d'ouverture (à l'exception du

domaine de l'alimentation animale) et nous avons demandé ce qui peut être fait pour que ce soit le cas.

Nous vous tiendrons bien sûr au courant des réponses sur ces différents points. Michel Straëbler en tant que directeur des Sections ainsi que les secrétaires de Section sont à votre disposition.

Cordialement,

Catherine DAGORN  
Directrice générale  
GNIS